

الوكالة الوطنية لتحسين السكن و تطويره المديرية الجهوية للجزائر العاصمة شرق الصندوق البريدي 62 سعيد حمدين بنر مراد رايس الجزائر

NIF: 000016001405697

Adresse: BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS -ALGER

PROGRAMME: LOGEMENTS LOCATION-VENTE

Réf:...../DRAE/AADL/2025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Portant sur la réalisation des 800 logements en TCE avec locaux à usage commercial et professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » sis THENIA- COMMUNE DE THENIA-WILAYA DE BOUMERDES. AADL 03 TRANCHE 185 000/ 2025 ZONE 02.

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Régionale d'Alger Est de l' Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL/DRAE), porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'A.A.O N°169/DRAE/AADL/2025 paru dans les quotidiens nationaux « akhbar el watan » du 29/09/2025 et « l'Algérie aujourd'hui» du 01/10/2025 et 02 presses électroniques « ALMASDAR et TSA» du 30/09/2025, que l'attribution provisoire du marché est octroyée selon les critères ci-dessous au soumissionnaire suivant :

Entreprise retenu	N.I.F	Note Globale Sur /100 points
SPA ETRBHM BOUBATA RABAH	001018044306627	79

Montant de la Soumission En DA/TTC	Montant de la Soumission En DA/TTC Après correction	Montant En DA/TTC Validé par la COPEO	Délai De Réalisation	Critères d'Attribution
3 790 153 834.37	3 790 019 415.44	3 790 019 415.44	25 mois	L'offre la moins disant et pré-qualifié techniquement

Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs candidatures, sont invités à se rapprocher des services de l'AADL DRAE, au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché

Les soumissionnaires contestant, le choix opéré par le service contractant peuvent introduire des recours auprès de la commission des marchés compétente, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis.